

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé en 2011, à l'initiative de l'État et des collectivités locales. Il rassemble au sein de son conseil d'administration l'État, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces, le Sénat coutumier, les deux associations de maires, les ONG Conservation International (CI) et WWF, ainsi que l'association Ensemble pour la Planète (EPLP).

Les missions du CEN s'articulent autour de trois pôles thématiques :

- Le pôle **Espèces Envahissantes** qui coordonne et met en œuvre la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Le pôle **Patrimoine Marin** qui coordonne la gestion du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'animation de l'IFRECOR-NC et du plan d'action Dugong.
- Le pôle **Forêt Sèche** qui coordonne et met en œuvre un programme d'actions dédié à la préservation des forêts sèches sur un réseau de sites prioritaires.

Les missions du pôle Forêt Sèche (PFS) du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie s'articulent autour de quatre objectifs principaux définis à la suite de l'évaluation du Programme de Conservation des Forêts Sèches (PCFS), réalisée en 2012, et validés par son conseil d'administration :

- Accroître la superficie de forêt sèche protégée et gérée.
- Développer les plantations de forêt sèche dans les sites protégés pour améliorer la résilience* et la connectivité* avec les écosystèmes à proximité.
- Informer et sensibiliser les scolaires et le grand public, et les impliquer dans la conservation des forêts sèches.
- Coordonner la gestion des sites prioritaires de forêt sèche.

Pour protéger et étendre les sites représentatifs des forêts sèches de manière suffisamment fiable pour permettre la conservation des habitats et des espèces, le CEN s'est fixé des objectifs ambitieux pour les 10 ans à venir, notamment : le doublement du rythme de protection physique des sites, en passant de 300 ha à 600 ha protégés

physiquement; et la multiplication par 10 des surfaces reboisées. Un objectif complémentaire est d'améliorer la maîtrise foncière des sites en parallèle du renforcement de la protection réglementaire.

Les démarches de conservation entreprises et coordonnées par le pôle Forêt Sèche concernent notamment :

- La prise en compte des forêts sèches dans l'aménagement du territoire avec une approche paysagère, par la mise à jour de la cartographie des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie, l'identification des connectivités, l'intégration des enjeux de protection dans l'élaboration des plans d'urbanisme directeurs (PUD).
- Des projets de conservation de grande ampleur sur les sites de la presqu'île de Pindai (Pouembout) et du domaine de Déva (Bourail).
- La coordination de chantiers pilotes pour la mise au point de techniques de restauration efficaces.
- L'animation de groupes de travail à l'échelle pays pour coordonner la gestion des sites, améliorer la maîtrise foncière, actualiser le réseau de suivis scientifiques, protéger les espèces rares et menacées des forêts sèches.
- La capitalisation des expériences de protection-restauration des forêts sèches, l'appui technique aux gestionnaires de sites, aux porteurs de projets de restauration et la mise à disposition des connaissances.
- L'élaboration de supports pédagogiques d'information et la coordination d'un programme de sensibilisation sur l'ensemble de la Grande Terre.

Pour plus d'informations sur les forêts sèches et les actions mises en œuvre pour les protéger, veuillez consulter le [site internet](#) ou contacter le pôle Forêt Sèche.

LE PROGRAMME BEST 2.0 EN SOUTIEN AUX FORÊTS SÈCHES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Best 2.0 est un programme d'appui aux Pays et Territoires d'Outre-Mer qui vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques.

En 2016, suite à une réponse à un appel à projets, le CEN a reçu le soutien du programme Best 2.0 pour coordonner pendant trois ans la mise en place d'actions de conservation à grande échelle dans les deux plus importants sites de forêt sèche en Nouvelle-Calédonie, sur foncier public : le domaine de Déva (Bourail) et la presqu'île de Pindai (Pouembout).

Les actions développées ont permis :

- La réalisation de plantations « ex nihilo » dans une parcelle protégée de 75 ha (Pindai).
- La protection physique de 300 ha de forêt sèche et de 100 ha dédiés à la restauration écologique* (plantation) sur le domaine de Déva.
- Le renforcement de la sensibilisation à la protection des forêts sèches sur ces deux sites d'intérêt.
- La capitalisation des expériences de restauration des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie.

REMERCIEMENTS

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie tient à remercier :

- Toutes les personnes ayant transmis des données et informations techniques ayant trait aux chantiers de restauration des forêts sèches.
- Les propriétaires qui ont accepté que des études et chantiers de restauration soient réalisés dans leurs forêts sèches depuis la création du programme de conservation.
- Le grand public et les bénévoles d'associations qui œuvrent chaque année à la protection et à la restauration des forêts sèches lors des chantiers citoyens.
- Les entreprises ayant contribué aux chantiers de restauration des forêts sèches, tant sur la production des plants que sur la réalisation des chantiers et adaptation des protocoles sur le terrain.
- Cécilia Marchal, stagiaire au CEN en 2016, et Ruddy Noel, stagiaire au CEN en 2014, qui ont entrepris les premières étapes de capitalisation des informations contenues dans ce vade-mecum.
- Les membres du Comité technique forêt sèche et administrateurs du CEN pour leur relecture attentive.



Du Programme de conservation des forêts sèches (PCFS) au pôle Forêt Sèche...



Les forêts sèches demeurent les formations végétales les plus directement menacées de disparition en Nouvelle-Calédonie. Partant de ce constat alarmant, neuf partenaires (État, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Nord, province Sud, IAC, IRD, UNC, WWF-France et CIE) ont créé en 2001 le Programme de conservation des forêts sèches (PCFS) de Nouvelle-Calédonie. Initialement hébergé au sein de l'IAC, ce programme a permis d'améliorer les connaissances sur cet écosystème, de

sensibiliser le grand public et de déclencher des actions de restauration écologique visant à protéger les forêts encore existantes, et faciliter la recolonisation du milieu.

En 2012, le PCFS intègre le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN) qui poursuit via son pôle Forêt Sèche la coordination et la mise en œuvre des plans d'action pour la protection et la restauration des forêts sèches.